

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 SEPTEMBRE 2024 VILLAINES-LA-GONAIS

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à neuf heures trente, les membres de la Commission locale de l'eau se sont réunis à Villaines-la-Gonais, en première convocation sous la présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ORDRE DU JOUR

- 1. Collège des élus du bureau de la CLE : siège à pourvoir.
- 2. Présentation de l'évaluation de l'impact des plans d'eau du bassin de la Parence (EPTB Sarthe).
- 3. Présentation de l'étude érosion et ruissellement menée sur les bassins du Montreteau et du Dué (Département de la Sarthe).

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRESENTÉS :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

(12 voix délibératives)

Présents (10)

Monsieur Michel ODEAU (Président de la CLE, Maire de Villaines-la-Gonais)

Monsieur Daniel CHEVÉE (Vice-président de la Communauté de communes du Cœur du Perche)

Madame Marie-Thérèse LEROUX (Vice-présidente du Conseil départemental de la Sarthe)

Madame Anick BRUNEAU (Conseillère départementale de l'Orne)

Monsieur Emmanuel BOIS (Conseiller municipal de La Ferté-Bernard)

Monsieur Jean-Claude LECOMTE (Adjoint-au-maire de Thorigné-sur-Dué)

Monsieur Michel HEROUIN (Conseiller municipal de Belforêt-en-Perche)

Madame Anick BRUNEAU (Présidente du Parc Naturel Régional du Perche)

Monsieur Alain COURTABESSIS (Vice-président de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien)

Monsieur André FROGER (Président du Syndicat du Bassin Versant Huisne Sarthe)

Mandat (2)

De Monsieur Philippe RUHLMANN (Vice-président de la Communauté de communes du Perche) à Monsieur Daniel CHEVEE

Monsieur Marcel MORTREAU (Vice-président de la Communauté urbaine Le Mans Métropole) à Monsieur Michel ODEAU

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

(14 voix délibératives)

Présents (14)

Monsieur Raylnald HOMMET (CCI des Portes de Normandie)

Monsieur Hervé BRYJA (CCI Le Mans Sarthe)

Monsieur Nicolas TISON (Chambre d'agriculture de l'Orne)

Monsieur Sébastien SALLE (Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir)

Monsieur Vincent PAJOT (UNICEM Pays de la Loire)

Monsieur André QUIBLIER (Les Amis des Moulins de l'Orne)

Madame Françoise COSSONNEAU (ASMR de la Sarthe)

Monsieur Edith BOULEN (France Nature Environnement Sarthe)

Monsieur Eric MARTIN (Association Faune et Flore de l'Orne)

Monsieur Gérard BEAUMONT (Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Orne)

Monsieur Pierre FETTER (Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Eure-et-Loir)

Monsieur Pierre GUILLAUME (UFC – Que Choisir de la Sarthe)

Monsieur Michel RIOUX (ADSPQI du Mans)

Aucun mandat

Collège de l'État et de ses établissements publics

(6 voix délibératives)

Présent (5)

Monsieur Adrien PICCO, représentant Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne

Monsieur Pascal GROSSIER, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe

Madame Camille BURLIN, représentant le DREAL des Pays de la Loire

Monsieur Janick GUY, représentant la Directrice régionale de l'OFB, Service départemental de la Sarthe

Monsieur Pascal BONIOU, représentant le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Mandat (1)

De Monsieur le DREAL de Normandie à Monsieur Adrien PICCO

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Pierre VOGT (Conseiller régional de Normandie)

Monsieur Jean-Yves MESNIL (Conseiller municipal de Sablons-sur-Huisne)

Monsieur Xavier GOUTTE (Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche)

Monsieur Anthony TRIFFAUT (Maire de Montfort-le-Gesnois)

Monsieur Cédric BEAUDOIN (Eure-et-Loir Nature)

Madame Catherine SCHAEPELYNCK (Chambre d'agriculture de la Sarthe)

Madame Sophie de MONTALEMBERT (FRANSYLVA Sarthe)

Madame Sandra BERLIN (ARS de la Sarthe)

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Jean-Christophe GAVALLET (FNE Sarthe)

Monsieur Vincent TOREAU (EPTB Sarthe)

Monsieur Maxime JEUSSAUME (Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Monsieur Clément BUJISHO (EPTB Sarthe)

Monsieur Pierre-Louis CHEVREAU (Département de la Sarthe)

Madame Mathilde GODEFROY

Madame Mélanie HARDY-BRULE (Département de la Sarthe)

32 voix délibératives (29 membres présents) sur les 57 membres que compte la commission sont comptabilisées. La Commission locale de l'eau délibère valablement.

Convocations en date du 12 septembre 2024 adressées à chaque membre de la CLE.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Michel ODEAU, demande à la Commission locale de l'eau d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Patrick RIVIERE, représentant la commune de Perche-en-Nocé, décédé cet été.

Ordre du jour n°1: Collège des élus du bureau de la CLE: siège à pouvoir

Monsieur Michel ODEAU explique que suite au décès de Monsieur Patrick RIVIERE, un siège est vacant au sein du collège des élus du bureau de la CLE. Il souhaite que ce soit siège soit occupé par un ou une élu(e) de l'Orne afin de maintenir un équilibre de représentation entre les territoires.

Madame Anick BRUNEAU déclare être candidate. Pas d'autres candidats se déclarent.

Nombre de membres du collège des élus		Sens du vote	
En exercice :	28	Pour:	12 voix
Présents :	10	Contre:	0 voix
Mandats:	2	Abstention:	0 voix
Voix délibératives :	12		
Voix exprimées :	12]	

À l'unanimité des membres présents et représentés du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Madame Anick BRUNEAU intègre le bureau de la CLE

Ordre du jour n°2 : Présentation de l'évaluation de l'impact des plans d'eau du bassin de la Parence.

Rapport de synthèse adressé aux membres de la CLE en amont de la séance.

Messieurs Clément BUJISHO et Maxime JEUSSAUME (accueilli comme étudiant stagiaire) présentent les objectifs et conclusions de la mission de stage de fin d'étude proposée par l'EPTB Sarthe. Cette mission visait à mieux appréhender l'impact des plans d'eau dans le cadre du déficit hydrique dont est l'objet le bassin de la Parence. Cela s'est traduit par la mise en place d'un protocole scientifique à visées opérationnelles. Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, syndicat exerçant la compétence GEMA, a été étroitement associé à ce travail. Les temps forts de cette mission ont été les suivants :

- Télé-analyse des plans d'eau sur les unités de gestion Parence et Dué-Narais: inventaire et caractérisation;
- Développement d'un outil informatique générique de priorisation des plans d'eau selon leur impact supposé sur les milieux ainsi que les enjeux spécifiques au territoire concerné;
- Étude de terrain de l'impact quantitatif des plans d'eau proche du cours d'eau sur le sous-bassin du Merdereau au travers de l'analyse des liens nappe-rivière-plans d'eau.

Au final, le travail mené a été l'occasion de mettre en évidence l'importance d'une expertise et d'un suivi local des plans d'eau car de nombreux cas de figure et d'impact avec leur environnement est possible.

Monsieur André FROGER tient à saluer la qualité du travail réalisé et informe qu'il a permis d'établir du lien avec certains propriétaires de plans d'eau. Travailler sur les plans d'eau (allant de la sensibilisation à une meilleure gestion à l'effacement), est pour lui un levier d'action important, en particulier dans les secteurs de têtes de bassin versant. La suppression de trois plans d'eau sur l'un des sites d'étude est projeté et permettra de remettre en fond de vallée le cours d'eau. Enfin sur un autre site d'étude, un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels est en réflexion.

Monsieur Michel RIOUX regrette que l'analyse de l'impact des plans d'eau n'aborde pas la lutte contre les inondations. Monsieur Michel ODEAU rappelle que l'objet de ce stage était d'analyser l'impact des plans d'eau au regard de la question du déficit hydrique.

Monsieur Eric MARTIN pense qu'il serait intéressant que cette étude soit complétée par une analyse de l'évolution des zones humides qui ont un rôle important en matière de gestion quantitative de l'eau.

Monsieur Jean-Christophe GAVALLET note que cette étude permet d'objectiver des choses qu'il soupçonnait depuis longtemps.

Monsieur Jean-Alexandre DACHARY rejoint le constat de l'implantation de plans d'eau sur d'anciens linéaires de cours d'eau et se satisfait de voir des projets d'effacement de plans d'eau et de remise en fond de vallée de cours d'eau. Il indique aussi être intéressé par l'outil informatique développé pour prioriser l'analyse des plans d'eau.

<u>Ordre du jour nº3:</u> Présentation de l'étude érosion et ruissellement menée sur les bassins du Montreteau et du Dué (Département de la Sarthe).

Monsieur Pierre-Louis CHEVREAU informe du contexte dans le lequel le Conseil départemental de la Sarthe a proposé cette mission de stage. Suite à plusieurs évènements marquants d'inondation, notamment dans le village de Saint-Aubin-des-Coudrais, une étude hydraulique a été réalisée en 2022. Elle a mis en évidence deux grandes responsabilités pour expliquer l'ampleur de ces évènements. Premièrement, plusieurs ouvrages à l'amont, et dans le village sont mis en cause, par exemple des ponts mal positionnés, des busages sous-dimensionnés, des plans d'eau et des endiguements dans le lit majeur des cours d'eau. Ces causes concernent plusieurs acteurs : le Département, la commune et des propriétaires privés. Des solutions sont à l'étude pour résoudre ses problèmes. Cette étude a aussi mis en évidence l'effet amplificateur de l'aménagement des sols du bassin versant sur ces problèmes d'écoulement de l'eau.

Madame Mathilde GODEFROY présente les conclusions de l'étude qu'elle a réalisée. Cette dernière poursuivait plusieurs objectifs :

- Quantifier et localiser spatialement l'érosion et le ruissellement sur le bassin versant du Montreteau;
- Comprendre le fonctionnement hydro-sédimentaire du bassin versant et comment se propage les phénomènes de l'amont à l'aval du bassin-versant;
- Identifier les sensibilités du bassin versant en lien avec l'érosion et le ruissellement;
- Proposer et tester des scénarii d'aménagements théoriques.

Pour cela, l'étude utilise un outil permettant de modéliser les phénomènes d'érosion et de ruissellement depuis l'échelle d'une parcelle, à celle du bassin versant. L'outil WaterSed développé par le BRGM a été utilisé pour modélisé l'érosion et le ruissellement. Le modèle tient compte de l'occupation du sol, et de son évolution au fil des mois de l'année. Pour cette étude, c'est l'évènement de juin 2018 qui a été modélisé (il était tombé près de 55 mm de pluie en 5 heures).

Pour cet évènement, la modélisation montre que ce sont 2 900 tonnes de sédiments qui ont été décrochées par l'érosion. Une partie de ces sédiments a été déposée un peu plus en aval du bassin versant, au pied d'une haie, dans le bas d'une parcelle, dans un fossé, ou dans un ruisseau. Une partie non négligeable est transportée par le ruisseau du Montreteau et rejoint l'Huisne (13 tonnes de sédiments). L'érosion et le ruissellement liés à cet évènement, d'une zone à l'autre représentent des volumes de sol érodés extrêmement variable à l'échelle du bassin versant.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Prédispositions. Le bassin versant du Montreteau possède des propriétés intrinsèques pouvant en partie expliquer l'ampleur des phénomènes d'érosion et de ruissellement. En effet, il possède une topographie marquée, avec de fortes pentes. De plus la texture du sol dominante est limoneuse. Cette texture a une faible stabilité structurale, ce qui la rend sujette au phénomène de ruissellement.
- Période de retour. L'évènement de juin 2018 a été évalué comme un évènement de retour plus que centennal. Deux autres évènements ont donc été modélisés avec une période de retour plus faible (5 ans). Des pluies aux mois de juillet et de janvier ont été modélisées.
- Périodes critiques. La comparaison des différentes pluies modélisées ont mis en évidence que certaines périodes de l'années sont plus critiques que d'autres pour l'érosion et le ruissellement. C'est le cas de la fin d'hiver et de la période estivale. Cela concerne surtout les parcelles cultivées, qui en hiver, ou au printemps sont généralement peu couvertes par la végétation. Les précipitations régulières tendent alors à former une croûte à la surface du sol, qui au fil des mois diminue la capacité d'infiltration du sol et favorise le ruissellement de l'eau en surface.
- Des zones et des problématiques bien identifiées. L'étude a permis d'écarter 40% de la surface du bassin versant, où il n'y a pas de problématique d'érosion et de ruissellement. Ces zones correspondent aux fonds de vallées. Sur le reste du bassin versant d'autres problématiques sont identifiées : l'érosion liée à la pluie et la faible capacité d'infiltration sur les plateaux, et l'érosion liée au ruissellement dans les zones plus pentues.
- Fonctionnement amont-aval. Les résultats mettent en évidence un fonctionnement amont-aval de ces phénomènes. Sur les plateaux les plus hauts, on observe les premiers décrochements de

sédiment sous l'impact de la pluie, et le début du ruissellement à cause de la faible capacité d'infiltration du sol. Dans les pentes, l'écoulement de l'eau créé un peu plus haut entraine de l'érosion liée au ruissellement. Dans les fonds de vallées, la rupture de pente ralentie l'écoulement, l'eau commence à s'infiltrer, les sédiments décrochés sur le chemins de l'eau se déposent dans les prairies, les ouvrages ou rejoignent les cours d'eau.

- Le parcellaire agricole est concerné. Par la surface qu'il représente (75% du bassin versant), et les impacts liés aux qualités agronomiques des sols, le parcellaire agricole est le plus concerné par ces phénomènes. De plus, par sa position (sur les plateaux majoritairement) il a un impact non négligeable sur l'écoulement de l'eau vers l'aval.
- Mais pas seulement le parcellaire agricole. D'autres éléments aggravent les phénomènes qui débute en majorité sur le parcellaire agricole. En effet, on observe des éléments du paysage qui contraignent et concentrent les écoulements (des chemins, des routes, des fossés) et qui contribuent à la problématique d'inondation (en s'ajoutant aux différents problèmes d'écoulements de l'eau pointés par l'étude hydraulique réalisée en 2022).
- Nécessite une animation de territoire. Pour bien cerner les enjeux de chacun, et puisqu'à l'intérieur même d'un sous-bassin on observe des disparités, une animation est nécessaire. L'objectif à long terme est de mettre en place une stratégie de l'amont vers l'aval du bassin versant pour réduire les impacts des phénomènes d'érosion et de ruissellement depuis l'échelle de la parcelle agricole, jusqu'à l'échelle du bassin versant. Un travail de concertation est à mener avec l'ensemble des exploitants agricoles en indiquant les impacts agronomiques de ces phénomènes.

Monsieur Emmanuel BOIS, exploitant agricole sur le bassin versant du Montreteau remarque la qualité du travail réalisé. Il estime pertinent de disposer d'un niveau de détail à la parcelle pour ensuite aller voir les exploitants concernés. Cela leur permettra de mieux appréhender la dimension agronomique de ce phénomène.

Monsieur Jean-Christophe GAVALLET demande si les drainages ont été pris en compte de cette analyse. Il lui est répondu que non.

Monsieur Nicolas TISON remarque qu'avec le changement climatique, le risque de ruissellement est permanent, il n'y a plus de périodes plus défavorables que d'autres.

Monsieur Eric MARTIN demande ce que les chambres d'agriculture ont engagé pour limiter l'érosion des sols. Monsieur Sébastien SALLE et Monsieur Nicolas TISON apportent plusieurs exemples de pratiques qui permettent de limiter ce phénomène.

Aucune question diverse n'est soulevée.

Monsieur Michel ODEAU remercie les participants et lève la séance à 11h40.

Le Président de la Commission locale de l'eau,

Michel ODEAU

